

Fédération des Clubs Francophones de Vol à Voile

Attestation à joindre complétée à la demande de licence ¹

Nom et prénom du demandeur		
Adresse (rue et n°, code postal, commune)		
Téléphone, E-mail:		
Club d'appartenance ²		
N° de licence et date de validité	N° :	Validité :

1. Justificatifs à fournir dans tous les cas (par le demandeur)

A	Copie du certificat d'aptitude au vol à voile établi par un médecin agréé.	<input type="checkbox"/>
----------	---	--------------------------

B Attestation.

1. J'atteste que le demandeur est membre du club pour l'année en cours.	Cachet du club	Nom et qualité du responsable du club, date et signature
2. Le club a reçu du demandeur la cotisation fédérale pour les deux années.		
3. Le demandeur est couvert par une assurance risques physiques corporels.		

C Maintien d'aptitudes.

Pour le renouvellement d'une licence "bleue" (de pilote) uniquement

Nom et numéro de l'instructeur * : et numéro de l'examineur* : * selon les cas Atteste par la présente que le demandeur maintient ses aptitudes en tant que : Pilote de planeur : () Pilote de planeur avec passager. () Instructeur adjoint. () Instructeur () Vol remorqué. () Vol au treuil. () Cocher les cases adéquates.	<i>Date et signature de la personne qualifiée:</i>
--	--

2. Si il s'agit de ma première demande de licence en Belgique

Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passeport, montrant lieu et date de naissance et attestant de ma nationalité.	<input type="checkbox"/>
Pour les moins de 18 ans : je joins une autorisation parentale signée.	<input type="checkbox"/>

Date

Signature du demandeur

¹ Ce document est disponible dans votre club ou sur le site de la Fédération : <http://www.fcfvv.be>

Demande de licence : explications

Veillez remplir le présent formulaire (mettez des croix dans les cases concernées), puis faites-le signer par le responsable de votre club. Toutes les cases en gras doivent être remplies.

Club d'appartenance

Un membre ne peut être compté qu'une seule fois. Donc, si vous êtes membre de plusieurs clubs bien indiquer clairement le club « d'appartenance » sous lequel vous désirez être recensé, sinon le club délivrant cette attestation sera pris comme votre club d'appartenance.

N'oubliez pas qu'il faut être membre d'un club pour obtenir une licence via la Fédération. Mettez-vous donc en règle avec celui-ci avant de demander votre licence.

Si, bien que détenteur d'une licence belge, vous ne volez qu'à l'étranger et pour cette raison, vous n'êtes membre d'aucun club belge, veuillez transmettre pour validation le formulaire complété et ses annexes directement au secrétariat de la FCFVV, c/o Mme Anne Cornet, rue des Mûriers 15, 5190 SPY. Dans ce cas, payez la cotisation qui sera réclamée au compte 310 0805217 09 de la FCFVV.

Certificat médical

Les pilotes doivent être en possession d'un certificat médical OACI classe 2 délivré par un médecin agréé par l'aéroclub ou d'un certificat médical classe 1 ou 2 avion.

Les dates de validité portées sur la licence ne préjugent en rien de la validité du certificat médical qui doit accompagner la licence dans tous les cas.

Cotisation fédérale bisannuelle et assurance :

C'est à votre club que vous devez la verser **préalablement**.

- licence de pilote : **60,00 €**
- licence d'apprentissage : **15,00 €**
- il appartient à votre club de s'assurer que vous êtes en possession d'une assurance risques physiques corporels relatifs à votre activité de vélivoliste et de joindre la preuve à cette demande.

Attestation.

Sera signée par un responsable pouvant engager le club et reconnu comme tel qui aura procédé aux vérifications, c'est lui qui normalement envoie le dossier pour établissement de la nouvelle licence.

Maintien d'aptitudes.

Toutes les demandes de renouvellement de licence de pilote de planeur et qualifications complémentaires (préalablement entérinées par la commission de l'aéroclub) doivent être validées :

Par un instructeur en ce qui concerne les pilotes de planeur sans/avec passager et les instructeurs adjoints.

Par un examinateur en ce qui concerne les instructeurs.

Ces personnes ne pourront évidemment signer des documents qu'en fonction de leurs propres qualifications (ex.treuil). Elles doivent être reconnues par l'Aéroclub Royal de Belgique.

Les qualifications demandées pour la première fois (avec passager, par exemple), doivent être accompagnées des formulaires de demande ad hoc (disponibles dans votre club ou sur le site Internet de la Fédération ainsi que du volet "bleu" signé par l'instructeur qualificateur).

Expédition

Le dossier, constitué des diverses pièces doit être remis au responsable du club qui transmettra après contrôle et signature, ou **exceptionnellement**, envoyé directement à *Michel Nizet, chaussée de Verriers 183, 4910 THEUX*.

Vérifiez que toutes les annexes annoncées sont réellement jointes. Cela évitera des retards dans l'envoi de votre licence. N'envoyez ni chèque, ni argent.

Les dossiers incomplets ou incorrects seront renvoyés à votre responsable de club.